

JE SUIS JEUNE

SAINT-HERBLAIN VILLE ACTIVE POUR SA JEUNESSE

5/17
ans

les
Séjours
d'été 2023



saint-herblain
La Ville

saint-herblain.fr



Le mot du Maire

Convaincue que le droit aux vacances est un droit primordial, la Ville propose un large panel de destinations aux jeunes Herblinoises et Herblinois. C'est un choix politique manifeste de notre part que de faciliter l'accès aux vacances et au départ en séjours des enfants et des jeunes de la commune. En proposant cette offre, nous participons à la lutte contre les inégalités.

C'est la raison d'être de ces séjours organisés dans le grand Ouest principalement en fonction des tranches d'âge dès l'âge de 3 ans. Leur vocation est d'ouvrir les horizons des enfants et des jeunes, pour leur permettre de sortir de leur quotidien, d'apprendre à vivre au sein d'un collectif, de renforcer leur autonomie, de s'enrichir de nouvelles expériences.

Chaque séjour est encadré par une équipe de professionnels formés et diplômés dont la mission est de veiller au bon déroulement du séjour en toute sécurité et dans un climat propice à la détente.

Les tarifs ne devant pas être un frein au départ en vacances, ils sont calculés selon un taux d'effort en tenant compte du quotient familial des familles. Ces séjours s'adressent bien sûr à toutes les familles herblinoises quels que soient leurs revenus.

Ces séjours aux thématiques variées donneront l'occasion à vos enfants de revenir avec de beaux souvenirs à partager avec vous.

Bertrand Affilé

Maire de Saint-Herblain

Vice-président de Nantes Métropole

Plaquette séjours été 2023
Hôtel de Ville de Saint-Herblain
02 28 25 20 00 - saint-herblain.fr
Directeur de publication :
Bertrand AFFILÉ
Responsable de communication :
Céline DUTHIL
Coordination : Audrey GERBAUD
Maquette : Éric MÉFRET
Photos : Direction éducation,
Pixabay, Pexels, Shutterstock
Impression : Offset 5
2500 ex - Février 2023

**Et vous,
Comment utilisez-vous
le Kiosque famille*
et le portail d'inscription
de la Maison des Arts ?**

Je **PARTICIPE**
à Saint-Herblain

cantine

crèche

musique

sport

arts
plastiques

arts
numériques

**Jusqu'au 22 mars
Partagez votre expérience**

saint-herblain
La Ville

* Le Kiosque famille est un site de la Ville permettant par exemple, l'inscription de votre enfant sur des activités



RDV sur ► jeparticipeasaintherblain.fr

ou au Carré des services et en Mairie pour un accompagnement numérique aux réponses au questionnaire en ligne

Sommaire

Les séjours 5/6 ans (MS, GS)	4
Les séjours 7/9 ans (CP, CE1, CE2)	5
Les séjours 10/12 ans (CM1, CM2, 6 ^e)	10
Les séjours 13/17 ans (à partir de la 5 ^e)	16
Règlement à l'usage des familles	18
Les tarifs	20
Les modalités pratiques	21
La fiche de pré-inscription 5/12 ans	22
La fiche de pré-inscription 13/17 ans	23

L'équipe de direction des séjours 5/12 ans

Les séjours sont encadrés, pour la majorité, par les équipes qui travaillent toute l'année dans les accueils périscolaires et les accueils de loisirs de la Ville.

Cela permet d'assurer une continuité éducative et d'apporter une garantie quant à la qualité de l'encadrement des enfants dans un cadre sécurisé. Cet été les directrices et directeurs de séjours seront :

Caroline BOFFARD

Animatrice relais enfance au groupe scolaire Rabotière

Élodie CHICOISNE

Responsable éducative au groupe scolaire Rabotière

Gaëtan DUBOSC

Animateur relais enfance au groupe scolaire Nelson Mandela

Léa GOURDON

Animatrice relais enfance au groupe scolaire Sensitive

Domitille LECHAT

Animatrice enfance au groupe scolaire René Guy Cadou

Clara PLAINE

Animatrice éducation à l'environnement, Gourmerie



LE DROIT AUX LOISIRS POUR TOUS LES JEUNES

La Ville de Saint-Herblain accueille tous les enfants quels que soient leurs différences, leurs handicaps, ou leurs particularités.

À ce titre, elle s'engage à mettre en place un accueil adapté, dans la mesure de ses possibilités, pour chaque enfant, à travers un Protocole d'accueil individualisé (PAI séjours) en lien avec le projet du séjour, défini par les parents, l'enfant et l'équipe d'animation. Pour cela, une rencontre préalable avec la famille et/ou les personnes qui s'occupent de l'enfant est indispensable. N'hésitez pas à signaler toute difficulté ou handicap de votre enfant lors de l'inscription. Vous serez mis en contact avec le service qui organise les séjours.

Séjours

5/6 ANS

5 ans révolus

Moyenne section
Grande section

Mon doudou part à la ferme

Du 10 au 13 juillet - 14 places

Du 17 au 21 juillet - 14 places

Camphon (44) - Domaine de la Ducherais
En chambre, pension complète

Vous vivrez une semaine au sein du domaine de la Ducherais auprès des animaux de la mini-ferme et du centre équestre. Vous découvrirez le bon goût du pain que vous aurez préparé avec vos petites mains, et pourrez exprimer vos talents de jardinier dans le potager. Vous profiterez aussi d'une séance avec les poneys et des jeux proposés par l'équipe d'animation. Enfin, vos soirées se clôtureront par des veillées avant de vous endormir avec des belles images dans la tête.



Pré-inscriptions
jusqu'au
2 avril inclus

Mon doudou part à la mer

Du 21 au 25 août - 14 places

Sarzeau (56) - Centre « La Maison du Golfe »
En chambre, pension complète



Hébergés dans le centre « La Maison du Golf », vous pourrez profiter de l'air du bord de mer, de la plage et du charme du village de Saint-Jacques à Sarzeau. Les petits habitants de la mer n'auront plus de secret pour vous après votre sortie « pêche à pied ». Vous pourrez vous adonner à de jolies balades, à des ateliers créatifs, et participer à des jeux et des veillées proposés par l'équipe d'animation. Une sortie surprise sera l'occasion de vous émerveiller et de revenir avec des beaux souvenirs.

Séjours

7/9 ANS

CP - CE1 - CE2

Copains, copines des bois

Du 10 au 13 juillet - 20 places

Camphon (44) - Domaine de la Ducherais
Sous tente, pension complète

Vous aimez la nature et les animaux ? Ce séjour est fait pour vous. Dans le magnifique domaine de la Ducherais, vous partirez en balade à la découverte de la faune et de la flore. Vous irez visiter une ferme laitière biologique et vous deviendrez des apprentis·es cuisinier·ères, le temps d'un atelier de cuisine buissonnière qui vous fera découvrir des plantes comestibles.

Pour parfaire ce séjour, une séance d'initiation au poney vous sera proposée ainsi que de nombreux jeux, des activités manuelles et des veillées inoubliables.



À la découverte du bord de mer

Du 10 au 13 juillet - 18 places

Notre Dame de Monts (85)
Sous tente en camping, en bordure de plage

Partez pour de nouvelles découvertes dans cette station balnéaire du littoral Vendéen. De la balade sur le front de mer aux flâneries sur le remblai, vous irez ensuite explorer le monde du littoral et de la forêt à Biotopia, véritable centre de découverte de la nature. Vous profiterez des baignades et des jeux de plage sur le sable fin et passerez de bons moments de vacances avec les animations et veillées concoctées par l'équipe. Un séjour en bord de mer sous le signe de la détente, du plein air et de l'ambiance estivale.





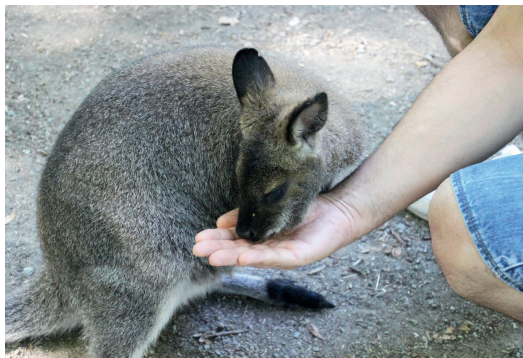
Zoologistes en herbe NOUVEAU

Du 10 au 13 juillet - 18 places

La flèche (72)

Sous tente, en camping

Durant votre séjour vous profiterez de deux jours d'immersion au légendaire parc zoologique de La Flèche. Classé dans le top 5 des plus beaux parcs animaliers de France et lieu de tournage de l'émission télévisée « Une Saison au Zoo », il demeure un site touristique incontournable de la Sarthe. Vous pourrez également vous détendre à la base de loisirs du lac de la Monnerie, bordée d'une plage de sable fin. L'équipe d'animation vous proposera des jeux, des activités et des veillées pour profiter pleinement de ce séjour.



Sur la piste du loup

Du 10 au 13 juillet - 18 places

Brûlon (72)

Sous tente sur la base de loisirs « Fred Chouvier »



Curiosités et enchantement seront au programme de ce séjour organisé dans un cadre verdoyant avec sa zone de baignade surveillée, à proximité du camp amérindien « les Tipis du bonheur ». Vous y ferez la connaissance du chien-loup américain Northaid, et profiterez d'une veillée contes et légendes indiennes inoubliable. Baignades, activités de plein air et grands jeux rythmeront vos journées. Vous profiterez aussi des temps de vie quotidienne pour passer des moments ludiques avec l'équipe d'animation,

Avec mon poney à la Ducherais

Du 17 au 21 juillet - 20 places

Campbon (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Votre séjour sera riche en découvertes. Vous ferez connaissance avec les pensionnaires du centre équestre, les poneys, mais vous profiterez aussi des grands espaces du domaine. Vous y découvrirez le four à bois dans lequel vous mettrez à cuire les petits pains que vous aurez confectionnés et vous visiterez le moulin à vent de la Bicane. L'équipe proposera aussi des grands jeux, des activités manuelles, sans oublier les incontournables veillées.

Le mystère de la cité

Du 17 au 21 juillet - 18 places

**Rochefort-en-terre (56),
Sous tente, en camping**

Vous serez hébergés dans un camping au cœur du village et partirez à la recherche des indices pour découvrir le mystère de la cité. Vous parcourrez ses ruelles pavées et fleuries lors d'une visite ludique et participerez à une balade sensorielle. Vous irez aussi défier les hauteurs avec le parcours dans les filets de la base de loisirs Moulin Neuf aventure et profiterez de balades au bord du plan d'eau.

Des vacances enchantées agrémentées d'animations et de veillées préparées par l'équipe d'animation.



Nature et découverte

Du 17 au 21 juillet - 18 places

**Pouancé (49)
Sous tente, sur la base de loisirs
« Natur'O loisirs »**

Nature, découverte et détente, ce séjour est fait pour vous. Tout est réuni pour passer de bonnes vacances.

Vous vous initierez à la pêche au coup et participerez à une course d'orientation pour découvrir les espaces bordant l'étang Saint-Aubin.

Vous deviendrez un artiste le temps d'un atelier créatif pyrogravure ou peinture sur verre proposé par le Centre du Patrimoine. L'équipe d'animation vous proposera des baignades sur la plage aménagée de la base de loisirs, mais aussi d'autres activités et des veillées au clair de lune. De quoi passer de belles journées et soirées.



7/9 ans

Voyage dans le temps NOUVEAU

Du 24 au 28 juillet - 18 places

Rochefort en terre (56)
Sous tente, en camping

Dans un camping à 500m d'un des plus beaux villages de France (Rochefort en Terre) et d'un étang de 14 hectares que vous pourrez rejoindre à travers bois, vous participerez à une balade sensorielle. Vous irez aussi défier les hauteurs avec le parcours dans les filets de la base de loisirs Moulin Neuf aventure et participerez à un atelier d'initiation à l'archéologie.

Des vacances qui éveilleront votre curiosité, agrémentées d'animations et de veillées préparées par l'équipe d'animation.



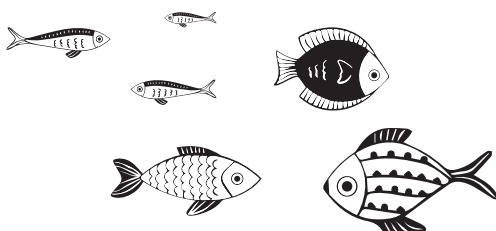
Animaux d'ici et d'ailleurs NOUVEAU

Du 14 au 18 août - 16 places

Saint-Michel Chef Chef (44)
Sous tente, en camping

Séjour organisé par la ligue de l'enseignement

Pour les baroudeurs, ce séjour offre une incroyable aventure à la rencontre d'animaux terrestres et aquatiques de tous horizons. Au programme : découverte du parc animalier Planète sauvage et de l'Océarium du Croisic, des excursions en bord de mer, des veillées et des grands jeux de plein air. Vous profiterez de baignades à Tharon-Plage, l'une des stations les plus importantes de la Côte de Jade, reconnue comme Pavillon bleu.





7/9 ans

Gardons la pêche

Du 21 au 25 août - 18 places

Brûlon (72)

**Sous tente, sur la base de loisirs
« Fred Chouvier »**

Préparez votre sac d'explorateur et partez à la découverte de la Vègre, rivière qui borde la base de loisirs et son grand plan d'eau. Vous vous initierez à la pêche et participerez à une course d'orientation. La nature et ses petits habitants ne vous seront plus indifférents. Vous pourrez aussi exprimer votre talent d'artiste lors d'une séance de cirque et parfaire votre équilibre lors d'acrobaties, ainsi que votre technique de jonglage. Des grands jeux, des baignades et des veillées organisés avec l'équipe d'animation rythmeront le séjour pour passer une semaine de détente et de rigolade.



Séjours

10/12 ANS

CM1, CM2, 6^e

L'étang des défis

Du 10 au 13 juillet - 20 places

Pouancé (49)

Sous tente, sur la base de loisirs « Natur'O loisirs »

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire



Vous avez l'âme d'un sportif pour participer à des défis, ? Alors préparez-vous à affronter l'Aqua Parc gonflable de l'étang Saint-Aubin avec tous ses obstacles : sauter, grimper, se balancer, courir... Son parcours vous surprendra. Vous pourrez vous essayer au kayak et partirez en randonnée pour découvrir les abords de la base de loisirs. Une semaine bien remplie avec baignades, grands jeux et veillées qui seront proposés par l'équipe d'animation.

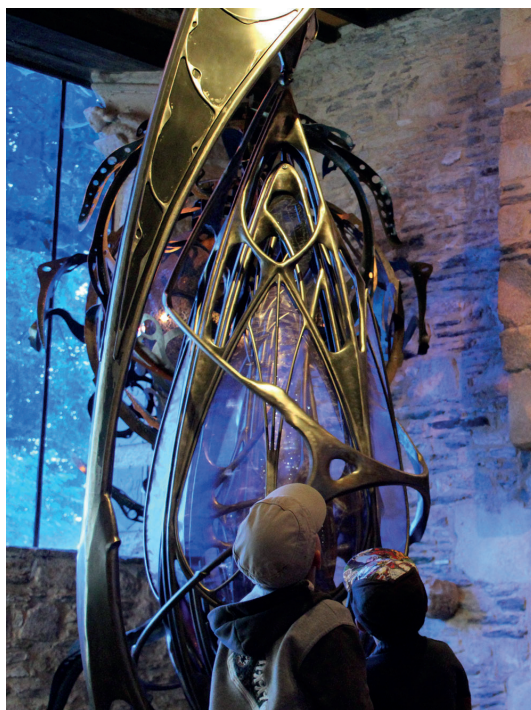
Terre d'aventure

Du 10 au 13 juillet - 20 places

Rochefort-en-terre (56),

Sous tente, en camping

Vous allez réveiller votre âme d'aventurier·ière et participer à des activités qui feront appel à votre courage, votre réflexion et votre esprit d'équipe. Vous devrez résoudre l'affaire Penn-Dall lors d'un espace game, surmonter votre peur du vide dans le parcours - filets dans les arbres et lors de la descente de la tyrolienne géante et enfin ouvrir grand vos pupilles dans le musée Naia des arts de l'imaginaire. Un programme rempli de sensations, mais aussi de grands jeux que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation pour profiter au maximum de cette cité surprenante, y compris à la tombée de la nuit lors des veillées.



10/12 ans



Passion glisse

NOUVEAU

Du 10 au 19 juillet - 24 places- 10 jours

La Tranche sur mer (85)
Sous tente, en camping

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire

Vous aimez l'aventure ? Alors direction La Tranche sur Mer pour goûter aux joies de l'océan. Activités de plein air, baignades, initiation au surf et au stand up paddle, tout un programme. Vous pourrez vivre des sensations fortes au parc aquatique « O'gliss park » durant une journée entière. Pendant ce long séjour, vous participerez à la vie du camp et aurez tout le loisir de vous amuser lors des grands jeux et de veillées préparés par l'équipe. Enfin, il ne faudra pas rater la traversée en mer pour découvrir l'Île de Ré. Un grand bol d'air !

Sensations aquatiques

Du 17 au 21 juillet - 20 places

Notre Dame de Monts (85)

Sous tente en camping en bordure de plage

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire

Partez pour de nouvelles sensations en découvrant le plaisir de la vitesse et de la glisse sur la mer en bouée tractée et de l'équilibre en big paddle. Vous pourrez vous défouler lors d'une journée inoubliable à Atlantic Toboggan. Plage, baignades, jeux sportifs et balades garantiront la réussite de ce séjour en bord de mer. La proximité du centre-ville vous permettra de profiter des animations estivales et du marché d'été. Un séjour où ambiance, sport, soleil et détente seront les mots clés, avec des veillées animées à la nuit tombante.



10/12 ans

Objectif sport évasion

Du 17 au 26 juillet - 20 places - 10 jours

Brûlon (72)

Sous tente, sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

Certificat médical nécessaire pour la pratique des activités sportives et attestation de natation (test d'aisance aquatique)

Vous serez accueillis sur la base de loisirs pour un séjour d'aventures encadré par des animateurs passionnés et expérimentés. Après avoir découvert le site verdoyant bordé d'un étang aménagé, vous participerez à différents défis sportifs et ludiques : moutain-board, course d'orientation, canoë et escalade sur paroi rocheuse.

Les clous du séjour seront la cani-rando avec les chiens nordiques et le face à face avec les loups, une animation avec une professionnelle de l'association du camp indien « les tipis du bonheur de vivre ».

Baignade, activités sportives ou manuelles, grands jeux, balades à la découverte de Brûlon et veillées au clair de lune rythmeront vos journées, sans oublier tous les moments de vie quotidienne que vous partagerez avec le groupe et l'équipe d'animation.



Sur les traces des animaux

Du 17 au 21 juillet - 20 places

Activités sportives et de détente seront au programme de ce séjour avec comme point d'orgue une immersion au légendaire parc zoologique de La Flèche. Deux journées dans l'un des plus beaux parcs animaliers de France et lieu de tournage de l'émission télévisée « Une Saison au Zoo ». Vous pourrez également vous détendre à la base de loisirs du lac de La Monnerie, bordée d'une plage de sable fin. Animations, jeux et veillées seront également proposés par l'équipe pour profiter pleinement de vos vacances.

10/12 ans

Cavalcade à la Ducherais

Du 24 au 28 juillet - 20 places

Camphon (44)

Domaine de la Ducherais

Sous tente, pension complète

Votre séjour sera rythmé par des séances d'équitation pour découvrir le trot et le galop avec votre binôme à quatre pattes et à la crinière bien brossée. Le centre équestre n'étant pas la seule richesse du site, vous profiterez des hectares du domaine pour y faire des activités sport et nature. Vous prendrez plaisir à mettre les mains dans la farine pour fabriquer votre pain et à participer aux grands jeux et aux veillées que vous aurez préparés avec l'équipe d'animation. Un séjour au grand air et dynamique pour vivre des moments forts et plaisants.



Sport et nature

Du 14 au 18 août - 20 places

Brûlon (72)

Sous tente, sur la base de loisirs

« Fred Chouvier »

Attestation de natation (test d'aisance aquatique) nécessaire

Vous aimez vous dépenser et vous aimez les grands espaces ? Ce séjour va vous plaire. Vous testerez votre équilibre lors d'une séance de paddle, vous ajusterez votre mire lors d'un concours de tir à l'arc et enfin vous partirez en cani-rando pour développer votre sens de l'orientation à l'aide de votre coéquipier à quatre pattes. Après ces activités intenses, vous pourrez vous détendre à l'occasion d'une baignade, d'un grand jeu et passerez des soirées animées lors des veillées que vous aurez imaginées avec l'équipe d'animation.



10/12 ans

Aventures en bord de mer

Du 21 au 25 août - 20 places

Sarzeau (56)

Centre « La Maison du Golfe »

En camping, sous tente « Kiwi »

Au cœur de la Presqu'île de Rhuys, vous passerez votre semaine dans le parc de la Maison du Golfe, située à 800 mètres de la grande plage et à proximité du petit port de pêche de Sarzeau. Au cours de ce séjour, vous vivrez des aventures inoubliables : accrobranche, tour des îles du golfe en bateau de croisière et visite du château de Suscinio, véritable forteresse médiévale du 13^e siècle avec ses tours et son donjon, dans laquelle vous vous initierez au tir à l'arbalète. Pour parfaire ce séjour, l'équipe vous proposera de partager des jeux et des veillées, alors à vos idées...





Séjours

13/17 ANS

de la 5^e à la Terminale
ou équivalent

Information

Pour les séjours 13-17 ans, la Ville de Saint-Herblain fait appel à un prestataire agréé Jeunesse et Sport, spécialisé dans l'organisation de séjours.

Au moment de la sortie de cette plaquette, une procédure de marché public est en cours et sera finalisée mi-mars. Vous pourrez retrouver l'intégralité des informations (destination et descriptif des séjours) sur Kiosque famille et saint-herblain.fr, au plus tard vendredi 17 mars. (la précédente procédure faite en 2022 a été infructueuse, les candidats n'ayant pu respecter les tarifs convenus en raison de l'augmentation du coût des transports, des repas, des fluides...)

5 séjours sportifs d'une semaine et 1 séjour art et spectacle de 2 semaines*

En juillet

Séjour 1 : du dimanche 9 (ou lundi 10 juillet**) au dimanche 16 juillet

Séjour 2 : du dimanche 16 (ou lundi 17 juillet**) au dimanche 23 juillet

Séjour 3 : du dimanche 23 (ou lundi 24 juillet**) au dimanche 30 juillet

En août

Séjour 4 : du lundi 31 juillet au dimanche 6 août (ou du dimanche 6 au dimanche 13 août**)

Séjour 6 : du dimanche 13 (ou lundi 14 août**) au dimanche 20 août

* séjour 5, descriptif page 16

** Infos sur saint-herblain.fr au plus tard le 17 mars

Pré-inscriptions
jusqu'au 16 avril
inclus

Activités proposées

Chaque jour, pendant 2 heures, vous pratiquerez une activité sportive soit sous forme de stage, soit sous forme de découvertes variées. Le reste de la journée sera consacré à des sorties pour découvrir les environs, des jeux, des activités manuelles, des activités sportives complémentaires. Les baignades compléteront ce programme pour la majorité des séjours.

Des veillées à thème sont organisées tous les soirs pour terminer la journée en beauté.

Le site d'accueil

Les jeunes herblinois rejoindront d'autres jeunes de leur âge venant de toute la France. Chaque lieu d'hébergement est réservé au groupe qui compose le séjour. En chambre ou sous tente, l'hébergement dispose de toutes les commodités et d'espaces d'activités sur place et à proximité (accessible à pied ou en mini-bus).

Transport en train au départ de Nantes puis transfert en car sur le site.

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire



13/17ans

Les Saisies font leur cinéma !

Du 13 au 27 août

Séjour 5. Hauteluce (73) - Chalet « La Chaudane ».
En chambres de 2 à 4 places

À celles et ceux qui ont toujours rêvé de monter sur scène sous les feux des projecteurs et des caméras, ce séjour est fait pour vous !

Station conviviale par excellence, Hauteluce est un village montagnard à 1 200 mètres d'altitude aux pieds du domaine des Saisies et des Contamines, aux panoramas imprenables sur le Mont-Blanc. L'équipe d'animation vous y accueille dans une ambiance chaleureuse. Derrière la caméra, à la prise de son et aux lumières, acteur, réalisateur, caméraman, preneur de son ou monteur, quel rôle est fait pour vous ? À vous de choisir !

Fausse publicités, interviews, reportages sur la station, tournages en studio et en extérieur constituent autant de prétextes à la familiarisation avec du matériel. Le séjour s'achèvera par « une soirée festival » avec une projection des réalisations et courts métrages. Toutes les réalisations seront compilées sur une clé USB, qui sera remise à chaque jeune à l'issue du séjour.

Autres activités : randonnée, cani-rando, sports collectifs, jonglage, activités manuelles, tennis de table, grands jeux d'animation traditionnels, jeux de pistes, piscine...

Transport en train au départ de Nantes jusqu'à Lyon puis transfert en car jusqu'à Hauteluce

À noter

Test de natation obligatoire pour les activités nautiques (PAN)

Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoires

Le règlement
est disponible sur
saint-herblain.fr
dans la rubrique
« Services et
démarches »

Extrait du règlement à l'usage des familles

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Saint-Herblain propose tout au long de l'année pendant les temps périscolaires et extrascolaires des activités sportives et de loisirs adaptées aux enfants et aux adolescents âgés de 3 à 17 ans :

- les accueils de loisirs à la journée et/ou à la demi-journée (mercredis et vacances scolaires)
- l'accueil périscolaire du matin à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe, l'accueil périscolaire du soir de la fin de classe jusqu'à 18h30
- la garderie du mercredi midi
- les ateliers « Accompagnement aux leçons »
- les séjours à l'occasion des vacances scolaires
- les offres de loisirs 10/15 ans
- les stages sportifs 6/10 ans
- les activités sportives à l'année : sport découverte 4/5 ans, multisports 6/10 ans, école de natation 6/14 ans
- Multisport ados à la carte 10/14 ans

Le présent règlement définit les modalités de fonctionnement et d'accueil des différentes activités définies ci-dessus.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1-1 modalités d'inscription

Pour toute inscription d'un mineur aux activités proposées par la Ville de Saint-Herblain, une fiche d'inscription doit être remplie et signée par les parents ou les responsables légaux. Cette fiche comporte notamment :

- des renseignements d'ordre général ;
- des renseignements sanitaires (allergies alimentaires ou médicamenteuses, vaccins, traitements...)
- une autorisation permettant à l'organisateur de l'activité de diriger le mineur vers les services compétents, dès lors que son état de santé le justifierait. En cas de refus du responsable légal, l'inscription du mineur ne pourrait être prise en compte ;
- l'inscription aux activités ;
- une autorisation de sortie ;
- une autorisation de photographier et filmer le mineur à l'occasion des activités, de diffuser les vidéos et/ou images où le mineur apparaît, à titre gracieux, pour une utilisation ne présentant pas un caractère commercial. Cette diffusion pourra se faire sur tout support de communication de la Ville de Saint-Herblain (site Internet, plaquette, journal, affiche...). Il est entendu que ces images et leurs utilisations ne seront ni déformées, ni détournées à des fins portant atteinte à l'intégrité morale et/ou physique du mineur.

Concernant les enfants dont l'état de santé nécessite une attention particulière (allergies, maladie chronique...), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être mis en place.

Rappel : toute utilisation des services est subordonnée à la mise à jour du dossier enfant, via une "Fiche enfant" obligatoire chaque année scolaire.

Pour les activités proposées gratuitement, une simple autorisation parentale est demandée aux familles.

Toute modification concernant les informations données lors de l'inscription doit être signalée au service concerné.

L'inscription des familles aux activités proposées par les différentes directions de la Ville est conditionnée au règlement des impayés des différentes activités proposées par la Ville. Les conditions de l'apurement des impayés seront déterminées après échanges entre les services de la Ville et le Centre des finances publiques de Saint-Herblain.

Article 1-2 / tarification

La tarification des activités de la Ville de Saint-Herblain s'appuie sur le quotient familial, entraînant ainsi une différenciation des tarifs, selon les revenus du foyer et la composition familiale.

Les tarifs sont fixés et votés annuellement par délibération du Conseil municipal de la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 3 / paiement

Le prélèvement automatique est le moyen de paiement par défaut. Le paiement en ligne peut être utilisé comme moyen alternatif de paiement, en cas de refus des familles d'avoir recours au prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique peut être interrompu au bout de deux rejets consécutifs. Dans ce cas, le règlement de la totalité du solde de l'année devra être réalisé selon les autres modes de paiements dans les plus brefs délais.

À la demande des familles, il est possible de s'adresser aux services concernés pour mettre en place un autre moyen de paiement plus adapté à leur situation particulière.

Article 1 - 4 / principes de laïcité et neutralité

Dans le cadre des principes de laïcité et de neutralité du service public, il appartient au Maire de veiller à leur application dans le fonctionnement et l'organisation quotidiens des activités proposées. Les équipes d'animation et d'encadrement ne sauraient manifester leurs convictions religieuses, politiques, philosophiques dans le cadre de ces activités et séjours, notamment par le port de tout signe ostentatoire tendant à faire du prosélytisme, à promouvoir une croyance de quelque nature que ce soit.

Au titre de la neutralité du service public, même si les usagers des services publics ont le droit d'exprimer leurs convictions religieuses, ceci doit se faire dans les limites du respect de la neutralité du service public, de son bon fonctionnement, des impératifs de sécurité, de santé et d'hygiène.

La neutralité implique l'application des mêmes règles pour tous. Les usagers du service public ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du service ou de l'équipement au prétexte de pratiques religieuses particulières.

Les locaux seront également dépourvus de tout objet tendant à promouvoir une croyance religieuse ou toute autre forme de prosélytisme.

Article 1 - 5 / attitude - comportement

Règles de vie

Pour toutes les activités, les équipes et/ou prestataires travaillent sur la base d'un projet pédagogique comprenant notamment des règles de vie collective à partager et respecter par l'ensemble des participants.

La participation aux activités de la Ville implique le respect des autres, du personnel, du matériel, des locaux et des véhicules de transport. Les propos injurieux ou déplacés, les actes de violence, le vol et tout comportement dangereux envers les personnes et les biens sont interdits et seront sanctionnés. Conformément à l'article R.3512-2 du Code de la Santé publique, il est interdit de fumer dans tous les locaux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail, d'activité ou de réception.

Conformément à l'article L.3513-6 du Code de la Santé publique, il est également interdit de vapoter dans les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil des mineurs ainsi que dans les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif.

La consommation d'alcool, ainsi que l'usage de produits illicites sont formellement interdits.

Sanction

En cas de non-respect de ces règles, des mesures spécifiques seront prises par le service concerné, en fonction du motif et de la gravité du manquement. Ces sanctions peuvent être :

- un rappel aux règles de vie collective ;
- une convocation des parents ou des responsables légaux pour relater les faits d'indiscipline ;
- l'exclusion temporaire ou définitive de l'activité concernée, voire de l'ensemble des activités proposées par la Ville de Saint-Herblain.

Article 1 - 6 / responsabilités du participant

Les participants sont sur le temps des activités et des transports allers et retours sous la responsabilité de la Ville.

La Ville ne saurait être tenue responsable des pertes, vols ou détériorations matérielles des affaires personnelles des participants, cette dernière n'ayant pas la qualité de « gardienne de la chose ». En l'occurrence, ces objets sont sous la responsabilité individuelle et exclusive des participants.

Les dommages volontaires occasionnés (vandalisme, dégradations volontaires, vols...) par un mineur inscrit aux activités relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux. En la circonstance, la Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'exclure l'auteur de dommages volontaires de l'activité à laquelle il participe. Tous les frais consécutifs à des dégradations volontaires sont à la charge des parents ou des représentants légaux.

Les dommages involontaires occasionnés à un tiers en dehors des activités (bris de verre, vêtement déchiré...) relèvent de la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

Article 1 - 7 / responsabilités de l'organisateur

Les activités proposées par la Ville de Saint-Herblain sont organisées en concertation et en collaboration avec divers prestataires et/ou organismes. Ces derniers sont responsables de leurs propres prestations selon les statuts qui régissent la législation nationale ou les conventions internationales. Le programme des activités a un caractère prévisionnel. Il pourra être modifié pour des raisons indépendantes de la Ville de Saint-Herblain, par exemple des défauts de financements ou un nombre insuffisant de participants.

Article 1 - 8 / assurances

Les participants sont couverts par la garantie Responsabilité Civile de la Ville dans l'hypothèse où le dommage qu'ils pourraient subir ou occasionner serait consécutif à une faute de la Ville (défaut de surveillance, défaut d'organisation...). S'ils venaient à se blesser de leur propre fait, ce sont les organismes sociaux et assurances individuelles dont ils dépendent qui seraient susceptibles d'intervenir. Toutefois le contrat souscrit par la Ville est susceptible d'intervenir en complément de règlement d'indemnités après intervention des organismes susmentionnés et plus particulièrement pour les frais de recherche, secours et rapatriement.

Si un participant occasionne volontairement ou involontairement un dommage à un tiers, c'est le contrat Responsabilité Civile des parents ou des représentants légaux qui serait actionné pour indemniser la victime.

Il est fortement conseillé aux parents ou aux représentants légaux de souscrire auprès de leurs assureurs personnels une garantie individuelle corporelle pour leur(s) enfant(s) [les contrats de type extrascolaire sont idoines en la circonstance] incluant la garantie rapatriement pour les séjours.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 2 - 1 / les séjours

Modalités de réservation

Les tarifs et les dates indiqués sont confirmés lors de la réservation.

Pour les séjours à l'étranger, une variation des taux de change des devises utilisées pourrait modifier les tarifs.

Lors de l'attribution des places une priorité est donnée aux familles herblinoises. Les demandes des familles non herblinoises sont acceptées dans la mesure des places disponibles.

Paiement et annulation

Chaque réservation doit être accompagnée du règlement.

La Ville de Saint-Herblain se réserve le droit d'annuler l'inscription si le paiement n'est pas intégralement réglé :

- au plus tard le 1^{er} juin pour les séjours

Seuls les séjours annulés pour des raisons médicales sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure sur présentation de justificatifs et selon l'appréciation du service, sont remboursables, sous réserve que ces justificatifs nous parviennent au maximum dans les trois jours qui suivent le 1^{er} jour d'absence (le cachet de La Poste faisant foi).

Rapatriement

Rapatriement médical

En cas de rapatriement médical autorisé par le médecin, la prise en charge est assurée soit par les assurances individuelles du participant soit par celle de la Ville selon les circonstances.

Tout rapatriement demandé sans justification médicale par les parents ou les représentants légaux sera à leur charge.

Rapatriement disciplinaire

Tout comportement incompatible avec la vie en collectivité pourra entraîner l'exclusion de l'activité et de fait nécessiter un rapatriement qui sera à la charge des parents ou des représentants légaux. Si les parents ou les responsables légaux ne sont pas en capacité de recevoir leur enfant au moment du rapatriement, la Ville prendra auprès des autorités compétentes, les consignes pour assurer le placement du jeune.

En cas de renvoi de l'activité proposée, aucun remboursement de frais de ladite activité ne sera effectué.

Maladies-accidents-urgences

En cas d'urgence médicale survenant au cours d'une activité, la Ville de Saint-Herblain peut être amenée à régler au nom de l'utilisateur certaines dépenses médicales, pharmaceutiques ou autres. Le remboursement de cette avance sera demandé au parent ou à son représentant légal.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 3 - 1 / loi informatique, fichier et libertés

Il est rappelé aux parents ou responsables légaux la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès et de rectification aux données informatisées les concernant, dans les conditions prévues par la loi n° 78/17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 3- 2 / litiges, compétence juridique

Tout litige concernant l'application du présent règlement, après épuisement des voies de recours amiables, sera porté devant la juridiction compétente.

Article 3 - 3 / modalités d'application du règlement

Les dispositions du présent règlement sont applicables à la date du caractère exécutoire de la présente délibération. Le précédent règlement approuvé par délibération n°2017-072 du 23/06/2017 est abrogé à cette même date. Tout participant, par le fait de son inscription et de sa participation aux activités proposées par la Ville, implique l'acceptation du présent règlement.

Les renseignements et informations contenus dans la plaquette des activités sont donnés en vertu de la législation en vigueur et sous réserve de toute modification ultérieure. Sur ce point, ils n'ont pas de valeur contractuelle.

Le présent règlement est disponible à la consultation publique, sur le site de la Ville et Kiosque famille et un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux. Il est remis sur demande aux usagers.

Adopté le 29/03/2019 (délibération n° 2019-037)

Tarifs des séjours 2023

5/12 ans

La Ville de Saint-Herblain applique un tarif en fonction du quotient familial caf (QF) pour le calcul de la participation des usagers à ses activités.

Le quotient familial caf pris en compte est celui fourni à la direction de l'éducation pour l'année 2022/2023 et en vigueur au moment de l'établissement de la facture définitive du séjour (émise à l'issue du tirage au sort).

En l'absence de quotient familial, le tarif plafond est appliqué lors de la facturation. Si votre dossier n'est pas à jour, pensez à nous adresser votre quotient familial avec la fiche de pré-inscription page 22, ou contactez la direction de l'éducation au 02 28 25 26 39 pour faire calculer votre quotient familial. Le taux de participation pratiqué pour les familles (par jour et par enfant) est de 2,60 % du quotient familial. Pour calculer le coût du séjour, vous pouvez vous rendre sur le simulateur de tarifs du site de la ville (tarifs.saint-herblain.fr) ou appliquer la formule suivante :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL CAF} \times \text{NOMBRE DE JOURS} \times 2,60 \%$$

13/17 ans

Le coût d'un séjour est calculé sur la base du nombre de jours.

Pour un séjour en France, le calcul est le suivant :

$$\text{Tarif du séjour} = 2.60 \% \times \text{quotient familial} \times \text{nombre de jours}$$

Le tarif d'une journée est plafonné à 57,76 €.

Pour les non-Herblinois : doublement du tarif et du plafond

Un tarif plafond est appliqué à tous les quotients supérieurs ou égaux à 2222 (soit 57,76 €/jour).

Pour les non-Herblinois, doublement du tarif et du plafond pour tous les séjours. Pour information, l'aide aux vacances de la CAF est prise en compte dans les tarifs ci-dessous.

5 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	10,4
300	39
500	65
650	84,5
1000	130
1500	195
Plafond 2222	288,86

10 jours

EXEMPLES DE QUOTIENTS	€
80	20,8
300	78
500	130
650	169
1000	260
1500	390
Plafond 2222	577,72

Modalités pratiques



Pour les 5/17 ans

COMMENT SE PRÉINSCRIRE ?

Par courrier : Compléter la fiche de pré-inscription jointe p.22/23 (une par enfant avec deux souhaits de séjours possibles dans l'ordre de préférence) et la retourner par courrier à la direction de l'éducation pour les 5/12 ans et à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle pour les 13/17 ans, ou la déposer sur place.

Via Kiosque famille :

Votre dossier famille doit être créé par les services municipaux et à jour pour l'année scolaire 2022/2023 (adresse mail obligatoire). Munissez-vous de votre identifiant (code famille indiqué sur votre facture) et de votre mot de passe.

Connectez-vous sur :
kiosquefamille.saint-herblain.fr

Sélectionnez la rubrique : s'inscrire à une activité.
Choisissez le ou les séjours souhaités sous le nom de votre enfant et suivez les instructions.

ANNULATION D'UN SÉJOUR

L'annulation d'un séjour est possible, sur demande écrite. En cas de désistement :

- avant le 15 mai : le séjour est remboursé en totalité en cas de paiement de celui-ci, sans justificatif à fournir.
- entre le 15 mai et le 1^{er} juin : 50% du séjour sera facturé ou remboursé en cas de paiement total de celui-ci, sauf exceptions ci-dessous.
- après le 1^{er} juin : aucun remboursement n'est possible, sauf exceptions ci-dessous.

Un remboursement pourra être effectué pour raison médicale justifiée par un certificat ou en cas de force majeure selon l'appréciation des services de la Ville, sur présentation de justificatifs accompagnés d'une demande motivée, adressée à la Ville au plus tard 3 jours après le désistement (cachet de La Poste faisant foi).

En cas d'interruption du séjour pour cas de force majeure, un remboursement au prorata du nombre de jours non réalisés pourra être effectué.

En cas d'annulation d'un séjour à l'initiative de la Ville et/ou en cas de force majeure (événement climatique, crise sanitaire...), un remboursement est également possible.

INFORMATIONS FAMILLES

Au cours du mois de juin, un courrier sera adressé aux familles précisant la date et le lieu d'une réunion de présentation du séjour avec l'équipe d'animation. Un document d'information vous sera remis lors de cette réunion parents. Les enfants seront également conviés à cette rencontre.

Pour les 5/12 ans

ATTRIBUTION DES PLACES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION AUX SÉJOURS

Un tirage au sort sera effectué le mardi 11 avril 2023 (y compris pour ceux qui se sont pré-inscrits via Kiosque famille). Aucune attribution de place ne sera communiquée par téléphone.

Si vous êtes tirés au sort, un dossier d'inscription vous sera envoyé à partir du 18 avril

Pour les pré-inscriptions sur Kiosque famille, le résultat du tirage au sort sera disponible à compter du 18 avril en consultant votre dossier. Si votre enfant est retenu à un séjour, vous devrez alors poursuivre la procédure en ligne et fournir les documents demandés. Vous devrez confirmer la participation de votre enfant au séjour en retournant à la Direction de l'éducation la confirmation d'inscription et les documents demandés au plus tard le 15 mai. Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas pris en compte. Pour toute inscription, non confirmée à la date du 15 mai, le séjour de votre enfant sera annulé. La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La totalité du prix du séjour devra être réglée au plus tard **le 1^{er} juin 2023**.

Le paiement en ligne, via Kiosque famille est à privilégier (paiement de la totalité en une seule fois ou solde à payer)
Chèques à l'ordre du Trésor public ou chèques vacances.

Le règlement en espèces est possible à la direction de l'éducation (9 rue de Charente - Saint-Herblain).

Les CESU ne sont pas autorisés pour le règlement des séjours d'été.

Pour les 13/17 ans

LIMITE D'ÂGE

L'inscription est possible pour tous les jeunes de moins de 18 ans. Aucune inscription ne sera acceptée pour les jeunes âgés de 18 ans et plus au moment du séjour.

MODE DE PAIEMENT DES SÉJOURS

La confirmation d'inscription à un séjour devra s'accompagner du règlement avant le 1^{er} juin.

Ce règlement pourra être effectué via Kiosque famille, par chèque bancaire, chèques vacances ou espèces à la direction des jeunes, des sports et de l'action socioculturelle (15 rue d'Arras - Saint-Herblain). Un tirage au sort sera effectué (y compris pour ceux qui se sont pré-inscrits via Kiosque famille) puis une confirmation de votre pré-inscription vous sera transmise par mail, par courrier ou via le Kiosque famille. Une priorité sera donnée aux jeunes qui ne sont jamais partis les 2 dernières années en cas de dépassement du nombre de places.

Pour tous les autres détails, voir l'extrait du règlement p.18 et 19.

**Il n'y a pas de confirmation de pré-inscription par téléphone.
L'inscription ne deviendra définitive qu'à réception du règlement et des éventuelles pièces complémentaires demandées.**



Séjours été 2023

Fiche de pré-inscription 5/12 ans 5 ans révolus

Pré-inscriptions
jusqu'au 2 avril
inclus

Retour à la direction de l'éducation
BP 50167 - 44802 Saint-Herblain cedex
ou directement dans la boîte
aux lettres au 9 rue de Charente
ou sur kiosquefamille.saint-herblain.fr

Séjour souhaité

Nom du séjour
par ordre de préférence

(1)
(2)

Dates du séjour

.....
.....

Tranche d'âge

.....
.....

Attention, ces souhaits seront considérés comme des inscriptions dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation de votre inscription retenue vous sera adressée par courrier ou via Kiosque famille.

Le dossier du séjour vous sera remis lors de la réunion parents (date et lieu communiqués aux familles en juin).

Nom de l'enfant Prénom
Niveau de classe Date de naissance Code famille
Nom du responsable légal de l'enfant
Rue
Code postal Ville Quartier
Tél Autre tél E-mail
Allocataire CAF oui ☐ non ☐ Numéro CAF

À noter

Si votre enfant souhaite partir avec son frère ou sa sœur au même séjour
ou avec des amis (2 maximum), merci d'indiquer leurs noms et de retourner impérativement
les 3 fiches dans la même enveloppe (dont la fiche de votre enfant).

Vous pouvez télécharger la fiche de pré-inscription sur saint-herblain.fr. Si vous vous pré-inscrivez
via Kiosque famille, notez dans les informations complémentaires le nom des enfants avec qui
votre enfant souhaite partir (en accord avec leurs parents respectifs).

NOMS ET PRÉNOMS
DES FRÈRES, SŒURS OU AMI·E·S

.....
.....

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Séjours été 2023

Fiche de pré-inscription
13/17 ans

Pré-inscriptions
jusqu'au 16 avril
inclus

Retour à la direction des jeunes, des sports et de l'action
socioculturelle BP 50167- 44802 Saint-Herblain cedex ou directement
dans la boîte aux lettres au Carré des services - 15 rue d'Arras
ou sur kiosquefamille.saint-herblain.fr

EN JUILLET

			1 ^{er} choix	2 nd choix
☐	Séjour 1	Du dimanche 9 juillet (ou lundi 10*) au dimanche 16	☐	☐
☐	Séjour 2	Du dimanche 16 juillet (ou lundi 17*) au dimanche 23	☐	☐
☐	Séjour 3	Du dimanche 23 juillet (ou lundi 24*) au dimanche 30	☐	☐

EN AOÛT

☐	Séjour 4	Du lundi 31 juillet au dimanche 6 août (ou du dimanche 6 au dimanche 13 août*)	☐	☐
☐	Les Saisies font leur cinéma !	Du dimanche 13 août au dimanche 27	☐	☐
☐	Séjour 6	Du dimanche 13 août (ou lundi 14*) au dimanche 20	☐	☐

Pour tous les séjours, un test de natation pour activités nautiques
(PAN : Pratique Activité Nautique) devra obligatoirement être fourni aux prestataires.

2 choix possibles maximum.
Cocher la ou les cases.

Renseignements famille

Code famille
Nom
Prénom
Rue
Code postal
Ville
Tel
Mail

Mail obligatoire pour être contacté rapidement
lors du traitement des inscriptions

Cadre réservé à l'administration

DATE
CODE FAMILLE
DOSSIER COMPLET OUI ☐ NON ☐
AR FAIT LE

Renseignements enfant

Nom
Prénom
Né·e le
Âge
Niveau de classe

Allocataire CAF oui ☐ non ☐

Numéro CAF

Si non allocataire CAF, transmettre votre avis
d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

DATE ET SIGNATURE
DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Infos sur saint-herblain.fr au plus tard le 17 mars

